Image not found or type unknown

Etat des lieux et degat des lieux

Par **martelot gwendoline**, le **04/02/2017** à **01:14**

bonjour

mon histoire n'est pas simple je vais essayer de m'exprimer du mieux que je peut.
voila j'ai emménager dans une maison au mois d'avril l'Etat des lieux a été fait avec le propriétaire sans huissier. suite a de nombreux embêtement nous somme contraint de partir.
j'ai donner mon mois de préavis le 28 janvier 2017 donc mon préavis se termine le 28 février.
le propriétaire a appeler un huissier pour faire l'état des lieux de sorti.
j'aimerais savoir si il a le droit vu qu'il n'y avait pas de huissier pour l'Etat des lieux d'entrée?
j'aimerais savoir aussi si je devrait régler quelque chose sachant que ce n'est pas moi qui est fait appel a lui?
ensuite j'ai aussi d'autre question:
quand nous somme arriver dans la maison peut de temp âpre l'humidité a commencer a apparaître sur (les mur, plafond, fenêtre.....)j'en ai fait par au propriétaire mais il n'a rien voulu faire.la maison est chauffer au fioul est je n'était pas dans la maison durant quelque semaine et quand je suis revenu pour faire les travaux (peinture...etc.) la tuyauterie a casser a cause des basse température qu'il y a eu et la le propriétaire et le huissier me rejette la faute.
le huissier est un ami a mon propriétaire donc vu qu'il ce connaissent il me rejette la faute. est ce normal?
pour moi le huissier n'a pas le droit a être de mèche avec le propriétaire , je pense qu'il doit faire son travail durant l'état des lieux.
je ne sait pas si je me suis bien exprimer j'espère que quelqu'un pourra m'aider je suis dans l'urgence .

merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés